



Mairie de COURLON-SUR-YONNE
Tel : 03.86.66.80.34. Télécopie : 03.86.66.91.24
mairie-courlonsuryonne@wanadoo.fr

« TIPI » (titre payable par internet)

Madame, Monsieur,

Vous allez recevoir un titre exécutoire formant avis des sommes à payer pour l' « Eau et/ou l'assainissement ».

Vous pouvez si vous le souhaitez le régler par carte bancaire. Vous trouverez les différentes étapes pour réaliser ce paiement en ligne :

- rendez vous sur le site de la Commune de COURLON-SUR-YONNE dont l'adresse est la suivante : « www.courlon-sur-yonne.com » et sélectionnez « Courlon-sur-Yonne » avec « Firefox » ou « Chrome », les versions « Explorer » plus anciennes n'étant pas compatibles avec ce paiement en ligne.

- sur le site, sélectionnez « vie pratique » et « Tipi/Paiement en ligne sécurisé ».

- en fonction de la nature de votre facture, sélectionnez « Eau et Assainissement (1) »

- vous arrivez sur une page où l'on vous demande :

- l'exercice de rattachement : exemple pour cette année : 2018
- le numéro de la facture : il se situe en haut de facture à gauche sous l'intitulé « référence » et se compose ainsi : 2018-EA-00- XXX (1 à 3 chiffres). **Ne saisissez que les derniers numéros (en rouge)**
Ne pas confondre avec les références situées dans le cadre en bas à droite
- le montant à payer : en chiffres (1^{ère} case = les euros- 2^{ème} case = les centimes)
- votre adresse mail et sa confirmation
- puis envoyez
- votre numéro de carte bancaire, la date d'expiration et le cryptogramme
- Vous devez recevoir une confirmation de paiement sur votre adresse personnelle avec un numéro de référence de paiement.

Pour toute question, le secrétariat de Mairie reste à votre disposition.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Jean-Jacques PERCHEMINIER

